

**REFLEXIONS SUR L'ASPECT CULTUREL DU CECR ET SA PERTINENCE POUR UNE
APPLICATION EN INDONESIE/BEBERAPA CATATAN TENTANG ASPEK BUDAYA DALAM
CECR DAN RELEVANSINYA BAGI INDONESIA***
BENNY H. HOED ** – Universitas Indonesia

RÉSUMÉ

CECR disusun berdasarkan kebutuhan politik bahasa di Uni Eropa. Namun, melihat isinya, dokumen ini mungkin dapat digunakan di Indonesia dengan beberapa penyesuaian, baik untuk pendidikan bahasa asing maupun bahasa Indonesia untuk penutur asing, atau bahkan bahasa Indonesia untuk penutur bahasa Indonesia (dalam hal ini bahasa Indonesia kita pandang sebagai bahasa kedua setelah bahasa etnis) mengingat situasi plurilingual dan plurikultural yang ada di Indonesia.

1. Introduction

Le Cadre européen commun de référence (CECR) pour les langues (ci-après cité CECR) est un document officiel du Conseil de l'Europe publié par la Division des Politiques Linguistiques dont le siège se trouve à Strasbourg, France. Le CECR consiste en un cadre commun pour l'enseignement/l'apprentissage des langues en Europe. Ce texte est rédigé en français mais il concerne une application dans l'enseignement des langues dans toute l'Union Européenne. L'élaboration de ce CECR a débuté en 1991. Le texte qui fait l'objet de mon étude, a été publié par les Éditions Didier, Paris en 2001.

Le CECR présente un cadre commun de références très détaillé pour apprendre, enseigner et évaluer l'enseignement /l'apprentissage des langues au sein de l'Union Européenne. Il a été élaboré en réponse aux besoins de la politique linguistique européenne. Or, au fur et à mesure de ma lecture, je réalise qu'un tel document, après avoir subi quelques adaptations, peut servir de base en Indonésie aussi bien pour les langues étrangères que pour l'indonésien. En effet, l'Indonésie possède une grande diversité linguistique et culturelle, et est également très ouverte à la communauté internationale elle-même plurilingue et multiculturelle.

Un des principes de l'Union Européenne est que les pays membres conservent leur souveraineté culturelle et linguistique. Cette souveraineté tant au niveau de la culture que de la langue constitue un aspect très important dans la vie des pays membres de l'U.E., d'où la nécessité de mettre en place un cadre de références qui puisse orienter les pays membres et permette à chacun de se préparer un avenir européen sans pour autant perdre son identité culturelle et linguistique.

2. Objectif et étendue de la présentation

Dans cette présentation, j'envisage la possibilité d'appliquer le CECR dans l'enseignement des langues étrangères en Indonésie, notamment dans celui du français. Dans un même temps, j'essaie de voir en quoi ce cadre de référence pourrait être utile dans l'enseignement de l'indonésien.

Cette présentation couvre les aspects culturel et méthodologique qu'il est nécessaire de connaître et de discuter ; ce conformément à l'effort des élaborateurs du CECR pour développer un enseignement / apprentissage des langues fondé sur un concept de plurilinguisme et de communication au sein de l'Union Européenne qui présente une diversité culturelle.

Comme nous le savons, l'U.E. n'est pas un pays en soi, mais une union (non une fédération) qui s'est fixé comme objectif de fonder une Europe politique, juridique, économique et culturelle. L'unité politique fait l'objet des premiers efforts même si, de l'extérieur, l'aspect économique se fait plus nettement ressentir. L'unification politique, juridique, et économique est confiée au Conseil de l'Europe et au Parlement européen qui élaborent et votent des lois organisant les relations entre les pays membres et avec les pays hors U.E.. Sur le plan économique, l'U.E. dispose d'une union douanière, elle a créé la Banque centrale européenne, et a adopté une monnaie unique l'Euro dont la valeur ne cesse d'augmenter. La construction d'une " nation européenne " passe par la formation des générations futures dans les universités européennes mises en place dans plusieurs pays membres ainsi que par la libre circulation des personnes au sein même de l'Union. Pour ce qui est des affaires extérieures, un certain nombre de pays de la zone a signé le traité de Schengen selon lequel le détenteur d'un visa pour un pays de la zone Schengen peut circuler dans les autres pays cosignataires.

Il est intéressant de souligner la reconnaissance de la souveraineté culturelle, y compris linguistique, pour chaque pays membre de l'Union Européenne. Ainsi celle-ci ne possède pas une langue unique. Chacun au sein du Conseil et du Parlement européens utilise sa propre langue, d'où le rôle important de la traduction.¹

Le plurilinguisme a été pensé par le CECR lorsqu'il prévoit que chaque citoyen de l'Union Européenne doit avoir les moyens de maîtriser une autre langue que la sienne, aussi bien de façon active que passive afin de créer une ouverture sur les autres langues et les autres cultures et d'aboutir à une " nouvelle génération " vivant en synergie.² Il s'agit sur le long terme d'arriver à une " nouvelle culture " dans l'Union Européenne. L'histoire a conduit l'Europe à la divergence. Le concept d'Union Européenne doit faire converger tous les pays qui la composent.

Comment l'Indonésie peut-elle se refléter dans un tel processus au niveau culturel, y compris pour les langues étrangères ? C'est ce que je souhaite présenter ici. J'invite les professeurs de français à nous attarder tous ensemble quelques instants sur ce sujet afin de bien comprendre que nous ne faisons pas simplement de l'enseignement de la langue, mais que nous formons surtout à l'acquisition d'un savoir langagier. C'est-à-dire du plurilinguisme et communication interculturelle.

3. Structure du document CECR

Le CECR se présente sous la forme d'un document de 192 pages, imprimé avec des caractères de taille 10 sur un format quarto. Il se compose de neuf chapitres (pages 1 à 148), de quatre annexes (Annexes A, B, C, et D ; pages 148 à 184), et d'une bibliographie générale (pages 185 à 192).

Chapitre 1 Définit les buts, objectifs et fonctions du CECR dans la politique linguistique de l'Union Européenne. Il répond à la nécessité de fonder une communauté plurilingue, c'est-à-dire ouverte à la maîtrise de ses langues pour permettre la communication interculturelle en son sein. Je cite : " [...], "..., la promotion du plurilinguisme en réponse à la diversité linguistique et culturelle de l'Europe." (CECR 2001: 7).

Chapitre 2 Présente les stratégies à utiliser par l'apprenant en langue pour acquérir des compétences générales et communicatives (produire/comprendre un discours oral et écrit) dans des situations données.

Chapitre 3 Introduit les niveaux et une série détaillée de paramètres de compétences linguistiques.

Chapitre 4 Expose les catégories de compétences langagières, y compris l'acquisition de compétences nécessaires pour jouer un rôle dans une société plurilingue. Sont expliqués ici les contextes de pratique de la langue par l'apprenant.

Chapitre 5 Entre dans le détail des compétences générales et communicatives de l'apprenant avec leur étalonnage.

Chapitre 6 Présente une série d'opérations d'apprentissage et d'enseignement des langues pour développer une compétence plurilingue, ainsi que le choix de plusieurs méthodologies (en relation aux catégories exposées dans les Chapitres 3 et 4).

Chapitre 7 Présente plus en détail le rôle des tâches dans le cadre de l'utilisation des langues. Les tâches peuvent être créatives, fondées sur des habiletés, de résolution de problèmes, la présentation d'un exposé, et bien d'autres activités rencontrées dans la vie. Comment la langue joue-t-elle un rôle dans ce contexte de tâches ?

Chapitre 8 S'intéresse aux implications de la diversification linguistique dans la conception du curriculum de l'enseignement des langues pour développer des compétences langagières dans une société plurilingue et pluriculturelle.

Chapitre 9 Présente les diverses finalités de l'évaluation et les types d'évaluation.

Quatre annexes (Annexes A, B, C, D) viennent compléter ces chapitres et présentent des cadres de référence pour quatre projets en rapport avec les compétences langagières, l'enseignement et l'évaluation. Ces quatre projets peuvent constituer une base de travail en vue d'une mise en application. Enfin, ce document propose une bibliographie très complète (environ 180 titres).

4. Communication interculturelle et plurilinguisme

Pour répondre aux besoins à venir de l'Union Européenne, le CECR part du concept de communication interculturelle (européenne) et plurilinguisme (européen). La communication interculturelle est une action entre deux parties (ou davantage) qui sont culturellement différentes. Les Européens, notamment ceux issus de la jeune génération, sont préparés à communiquer de façon naturelle entre eux même s'ils ne sont pas originaires de la même nation. Un des facteurs importants dans la communication interculturelle est la compétence langagière dans un contexte plurilingue. Le plurilinguisme est à différencier du " multilinguisme ". Du moins cette différenciation correspond à celle du CECR.

Est multilingue une société dont les membres maîtrisent plus d'une langue ou au sein de laquelle coexistent des langues différentes. Il est intéressant de citer le passage suivant : "On peut arriver au multilinguisme simplement en diversifiant l'offre des langues dans une école ou un système éducatif donnés, ou en encourageant les élèves à étudier plus d'une langue étrangère, ou en réduisant la place dominante de l'anglais dans la communication internationale." (CECR 2001: 11).

Le plurilinguisme se situe bien au-delà, c'est une sorte de " multilinguisme plus ". Je cite : " ... au fur et à mesure que l'expérience langagière d'un individu dans son contexte culturel s'étend de la langue familiale à celle du groupe social [...], il/elle ne classe pas ces langues et ces cultures dans des compartiments séparés mais construit plutôt une compétence communicative à laquelle contribuent toute connaissance et toute expérience des langues et dans laquelle les langues sont en corrélation et interagissent [...] Des partenaires peuvent, par exemple, passer d'une langue ou d'un dialecte à l'autre, chacun exploitant la capacité de l'un et de l'autre pour s'exprimer dans une langue et comprendre l'autre. " (CECR 2001: 11).

Une telle situation de plurilinguisme est nécessaire à une Europe qui vise à ce que chacun de ses citoyens se sente Européen en même temps que Français, Italien, Espagnol, ou d'un autre État membre.

5. Approche dans le CECR

Dans le CECR, nous observons une approche plus vaste que dans les autres concepts d'enseignement des langues que nous connaissons habituellement. Les auteurs de ce document expliquent qu'ils ont eu recours à plusieurs projets précédemment publiés dans ce domaine.

Premièrement, parce que le CECR est spécialement destiné (a) aux apprenants, leurs tâches, les niveaux et genres de compétences qu'ils doivent développer et comment s'auto-évaluer, ainsi que (b) aux enseignants et à l'enseignement des langues y compris l'évaluation.

Deuxièmement, parce que le CECR se base sur les compétences : plusieurs niveaux de compétence langagière sont présentés en détails dans la matrice nous permettant de comprendre les compétences telles que l'apprenant doit les acquérir à un niveau donné.

Troisièmement, parce que l'élaboration des niveaux de compétences envisage le futur utilisateur dans un contexte plurilingue et pluriculturel, et de telle sorte que l'apprenant puisse également s'auto-évaluer.

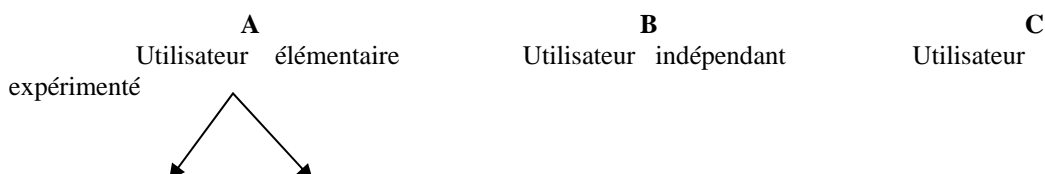
Quatrièmement, parce que dans le cadre d'une communication interculturelle, l'enseignement des langues doit, selon le CECR, être complété par des compétences de communication non-verbale qui comprennent (a) le comportement paralinguistique et (b) les éléments paratextuels. Les comportements paralinguistiques comprennent (i) le langage du corps, (ii) l'utilisation d'onomatopées et (iii) l'utilisation de traits prosodiques spécifiques à chaque langue. Les éléments paratextuels sont (i) l'illustration et (ii) la typographie dont l'usage peut être différent selon les langues. Il convient de souligner que la langue fait partie de la culture (CECR 2001 : 72-73).

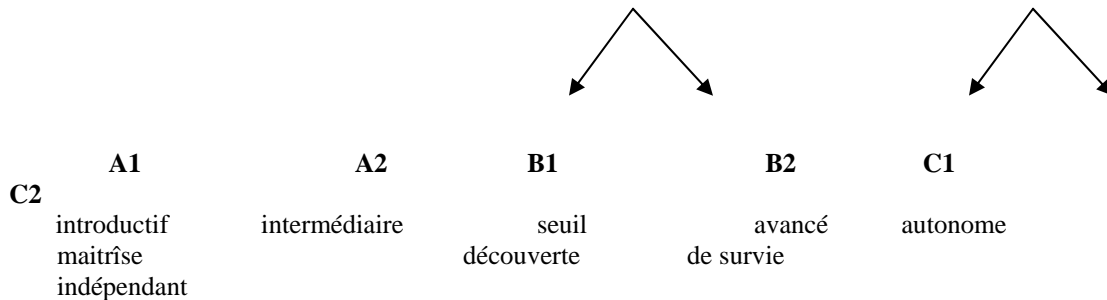
6. Niveaux de compétence langagière

Ces niveaux sont au nombre de six :

- o Le niveau introductif ou découverte, *Breakthrough* : compétences élémentaires
- o Le niveau intermédiaire ou de survie, *Waystage* : usage de la langue pour résoudre un problème de communication élémentaire.
- o Le niveau seuil, *Threshold* : usage de la langue comme moyen de communication plus ouvert mais pas encore suffisamment courant.
- o Le niveau avancé, *Vantage*: maîtrise des aspects illocutifs de la langue (sociolinguistiques et pragmatiques).
- o Le niveau autonome ou de compétence opérationnelle effective: capacité à utiliser la langue avec facilité dans une communication de tous les jours, aussi du point de vue illocutif que perlocutif.
- o La maîtrise : maîtrise de la langue comme un locuteur natif.

Ces niveaux de compétence sont encore trop vastes même s'ils donnent déjà une idée des compétences à développer pour chacun d'eux. Pour cette raison et dans un souci d'opérationnalité, le CECR présente des niveaux de compétence plus structurés comme suit.





En observant cette arborescence, on constate que les six niveaux, c'est-à-dire A1, A2, B1, B2, C1, et C2 concernent l'enseignement de la langue, tandis que A, B, C sont les objectifs à atteindre par cet enseignement.

Lors de la réunion qui a eu lieu en 2005, les 10 établissements d'enseignement supérieur indonésiens qui enseignent le français en S1 (maîtrise), ont adopté ce modèle en y apportant quelques modifications. Par exemple dans le cadre de l'évaluation des aptitudes, la faculté des Sciences humaines (FIB) de Universitas Indonesia a adopté les niveaux A1..B2 pour le diplôme S1 avec un système d'évaluation correspondant au DELF (Diplôme Élémentaire de Langue Française), tandis que pour l'évaluation des enseignants elle applique les niveaux C1..C2 dont les tests équivalent au DALF (Diplôme Approfondi de Langue Française). Les résultats sont très satisfaisants³.

Il convient de souligner que l'enseignement des langues étrangères tel qu'il est présenté dans le CECR est un enseignement basé sur les compétences réelles dans la vie. C'est la raison pour laquelle le CECR contient un certain nombre de matrices présentant des séries détaillées de compétences qui deviennent un objectif à atteindre pour chaque niveau.

Je constate que du point de vue linguistique l'enseignement des langues a fait beaucoup de progrès. Cependant, qu'en est-il de l'aspect culturel : plurilinguisme et pluriculturalisme ? Je vais en parler ici. Cet aspect doit être développé dans le cadre de l'enseignement pour atteindre les niveaux de compétence A, B et C.

7. L'aspect culturel

L'aspect culturel est développé dans les chapitre 4 (4.4.5 communication non-verbale) 5, 6, 7 et 8. L'accent est mis sur les compétences non-verbales que l'apprenant doit développer en soutien de la langue / moyen de communication verbale dans un contexte plurilingue et de communication interculturelle. On constate que le CECR accorde une place importante à la culture vu le nombre important de chapitres qui en présentent les éléments, les objectifs et la méthodologie dans le cadre de l'enseignement des langues. Quelques points importants méritent d'être cités ici. Rappelons que nous sommes dans le contexte de l'Union Européenne.

(1) Culture générale et savoirs nouveaux. La culture générale est acquise par l'instruction/éducation de la maternelle à l'enseignement supérieur; au sein de la famille ; par l'intermédiaire des médias et des fréquentations. La culture générale trouve ici toute son importance puisque, lors de l'apprentissage d'autres langues et cultures, l'apprenant possède ainsi le moyen de comparer avec sa propre culture. Les nouveaux savoirs sont ceux que l'apprenant doit acquérir dans l'apprentissage d'une langue étrangère. Il doit en effet se doter de connaissances sur le pays (lire : la société) de la langue d'apprentissage. Les connaissances linguistiques sont ainsi soutenues par un savoir socioculturel.

(2) Le savoir socioculturel. Il comprend les sept catégories suivantes :

- a. La vie quotidienne: par exemple, nourriture, boisson, heures des repas, manières de table, vacances, congés payés, horaires de travail et activités de loisir.
- b. Les conditions de vie : par exemple le niveau de vie, les conditions de logement, la couverture sociale.
- c. Les relations interpersonnelles (y compris les relations sur les axes de "pouvoir" et de "solidarité"): par exemple la structure sociale, les relations entre les sexes, la structure et les relations familiales, les relations entre générations, les relations au travail, les relation avec les organismes officiels (y compris la police), les relations entre races et communautés, les relations entre les groupes politiques et religieux.

d. Valeurs, croyances et comportements en relation à des facteurs ou à des paramètres tels que: par exemple la classe sociale, les groupes socioprofessionnels (universitaires, cadres, fonctionnaires, ouvriers), la fortune (revenus et patrimoine), les cultures régionales, la sécurité, les institutions, la tradition et le changement, l'histoire, les minorités (ethniques ou religieuses), l'identité nationale, les pays étrangers, les peuples, la politique,

les arts, la religion, l'humour.

e. Langage du corps (connaissance des conventions): par exemple gestes de la main (montrer quelque chose, donner son accord, refuser, approuver, exprimer son désaccord), les gestes du corps et les mimiques.

f. Savoir-vivre: par exemple la ponctualité, donner et recevoir un cadeau, les vêtements, les repas et les boissons, les conventions de la conversation, les conventions et temps de la visite, la façon de prendre congé.

g. Comportements rituels : par exemple dans la pratique religieuse et les rites ; lors d'une naissance, d'un mariage, d'un spectacle artistique, d'une célébration, de festivals/bals et à la discothèque.

Ces sept aspects de la vie sociale font l'objet d'une attention particulière dans le CECR. En effet, pour chaque niveau de compétence, l'apprenant doit pouvoir acquérir plus que des connaissances linguistiques. Ainsi le futur utilisateur de la langue aux niveaux A, B ou C se doit de connaître également les aspects culturels qui lui permettront d'adopter un comportement correct et naturel lors d'interactions socioculturelles dans la langue apprise. Nous saisissons ici "l'idéologie plurilingue et pluriculturelle" comme base et objectif important du CECR.

8. Prise de conscience interculturelle

Nous venons de souligner que "idéologie plurilingue et pluriculturelle " constitue la base du CECR. Il s'agit en effet de faire prendre conscience à l'apprenant de l'importance de l'interaction culturelle, bien entendu dans le cadre de l'Union Européenne. Or nous devons distinguer deux sortes d'interaction fondamentales.⁴

Premièrement, l'interaction culturelle placée dans le contexte multiculturel "européen", particulièrement celui de l'Union Européenne. Deuxièmement, l'interaction culturelle dans un contexte d'immigration, aussi bien celle issue d'autres pays européens (de ceux qui sont économiquement plus faibles vers ceux plus " forts ") que celle issue de pays en voie de développement tels que l'Algérie, la Tunisie, le Maroc, les pays d'Afrique noire, d'Asie (par exemple les Boat people).⁵ Ces deux interactions fondamentales ne s'expriment pas de la même façon dans tous les pays de l'Union Européenne.⁶

La notion d' " européenité " fait l'objet d'un article de Banús dans le Jurnal Kajian Wilayah Eropa (Volume VIII, no.3-2007: 22--35). Banús est Chair Ad Personam "European Culture" de Jean Monet⁷ Centro de Estudios Europeos, Universidad de Navarra, Espagne. Nous savons que l'Union Européenne a décrété l'année 2008 l'année du " dialogue interculturel ". Le Parlement et le Conseil de l'Europe ont déclaré être persuadés que l'année 2008 offrira aux citoyens de l'Union Européenne l'occasion de prendre part à une société diverse, pluraliste, basée sur la solidarité et dynamique. Ces derniers devront respecter la diversité culturelle et s'accorder de la réalité complexe de leur société et de la coexistence d'identités culturelles et religieuses différentes. Tous les citoyens de l'Union Européenne apprendront ainsi à vivre ensemble en harmonie. Tout cela participera à la naissance d'une citoyenneté européenne ouverte sur le monde et fondée sur des valeurs communes (Banús 2007: 23).

Dans le CECR, le dialogue interculturel est rendu possible par l'enseignement de la langue. Or, Banús y voit une difficulté en ce sens que la langue possède deux fonctions en même temps : elle a un rôle d'unificateur (au sein de la communauté) et de séparateur (entre les communautés). De toute façon l'obstacle doit être surmonté. L'approche plurilingue et pluriculturelle présentée dans le CECR en constitue un moyen. Banús reconnaît que le dialogue interculturel au sein de l'Union Européenne ne doit pas être considéré comme un modèle mais plutôt comme un exemple de dialogue au sein d'une communauté composée de plusieurs nations culturellement (lire : identité culturelle) et linguistiquement souveraines. Il devient alors nécessaire de changer les " mentalités " ⁸ et de créer des comportements qui soutiennent les efforts politiques pour résoudre les tensions et faire face aux menaces (Banús 2007: 35). C'est apparemment un des grands objectifs du CECR.

9. Europe et Indonésie : divergence et convergence

Harsja W. Bachtiar, Professeur de Sociologie à la faculté des Sciences politiques et sociales (FISIP) de Universitas Indonesia, a suggéré que nous comparons pas l'Indonésie à l'une des nations européennes mais à l'Europe elle-même.

J'ai souvent entendu cette suggestion mais sans comprendre vraiment à l'époque s'il s'agissait de la Communauté Économique Européenne ou de l'Europe tout entière. Le continent européen a connu des événements politiques de divergence (l'Union soviétique a été morcelée en plusieurs États, de même pour la péninsule balkanique). Par contre l'Union Européenne entraîne un mouvement de convergence. Certains pays issus du bloc communiste se sont même tournés vers elle; tel est le cas pour la Pologne et la Hongrie qui ont rejoint l'U.E. en 2004.

Ainsi, nous allons nous arrêter sur ce qui s'est passé en Union Européenne parce que, apparemment, certains éléments peuvent être retenus à titre comparatifs et pris comme exemple. Observons le processus de formation de l'Union Européenne comme exemple (et non comme modèle) d'une communauté plurilingue et pluriculturelle. L'Indonésie se différencie de l'Union Européenne en ce qu'elle présente deux niveaux qu'il faut distinguer ici :

Premièrement, au niveau national nous avons une société plurilingue qui peut se superposer à une situation pluriculturelle (ethnique et religieuse). Nous avons la chance de posséder l'indonésien qui d'un commun accord a été choisi comme langue nationale et du dialogue interethnique ; elle devenue la langue officielle, celle de l'administration et de l'instruction. Mais la diversité linguistique et culturelle est encore bien présente. Plus de 300 langues sont utilisées de façon effective pour communiquer au sein des communautés à côté de l'indonésien. En cette ère de changement/ de réforme, nous constatons un phénomène intéressant. Si en Europe les pays membres convergent, en Indonésie par contre la tendance est inversée. La démocratisation et la décentralisation vers les régions ont suscité un primordialisme ethnique et souvent religieux. Plus inquiétant encore, beaucoup y voient non seulement des mouvements divergents mais aussi un processus de désintégration de l'unité nationale. A l'instar de l'Europe, il nous est désormais impératif de développer une dynamique de convergence qui ne fasse pas disparaître la langue et la culture de chaque groupe ethnique, y compris les communautés d'" Indonésiens d'adoption " et autres minorités.

Deuxièmement, au niveau régional et mondial, nous constatons la domination de l'anglais et d'une culture provenant des pays avancés/industriels. Et même s'ils possèdent une langue qui fonctionne bien au niveau national, les Indonésiens doivent apprendre des langues étrangères (anglais, japonais, mandarin, ou français) pour pouvoir communiquer aux niveaux régional et mondial. C'est dans ce contexte que nous avons mis en place plusieurs méthodes d'enseignement des langues étrangères.

Des efforts ont été fournis, y compris dans le cadre de l'enseignement du français pour lequel nous avons décidé plusieurs paramètres de compétence. Cependant, je n'ai pas encore constaté d'efforts particuliers concernant un développement de l'aspect culturel tel qu'il est décrit dans le concept de plurilinguisme et pluriculturalisme. Nous devons développer cet aspect dans l'enseignement des langues pour permettre l'acquisition d'un savoir-faire langagier.

10. La pertinence du CECR pour l'enseignement des langues en Indonésie.

Que le concept de diversité linguistique et culturelle présenté dans le CECR peut-il apporter à l'Indonésie ? Cinq points sont à développer dans le cadre de l'enseignement des langues dans l'Archipel. Ce sont les suivants:

(1) Principes fondamentaux

- (a) adopter le concept de plurilinguisme et pluriculturalisme du CECR comme base de travail dans l'amélioration des programmes d'enseignement des langues étrangères et de l'indonésien. Ces deux enseignements ne seront pas uniformisés mais au contraire chacun sera adapté aux besoins des objectifs à atteindre selon les niveaux de compétence dans le contexte socioculturel et socioprofessionnel.
- (b) donner à l'aspect culturel toute sa place. Le CECR insiste sur l'importance d'un savoir culturel pour permettre à l'apprenant en langue d'établir une interaction culturelle au sein de l'Union Européenne.
- (c) adopter l'approche du CECR qui est plus vaste (voir la Section 5 de cet article).
- (d) reprendre le concept de l'enseignement basé sur les compétences, et l'appliquer dans le processus apprendre-enseigner et évaluer (y compris s'auto-évaluer).
- (e) se servir des références souples proposées pour nous donner plus de lestes lors de l'élaboration de programmes d'enseignement des langues conformément à nos objectifs propres.
- (f) compléter le concept d'enseignement des langues avec l'aspect culturel pour développer un savoir langagier incluant également les attitudes et les capacités à établir une communication interculturelle.

(2) **Enseignement du français en S1⁹.** Continuer dans le sens de l'accord de 2005 qui stipule l'utilisation du CECR dans l'enseignement du français des établissements d'enseignement supérieur pour normaliser les compétences langagières aussi bien pour les étudiants de S1 que pour les enseignants. Notons bien que normalisation ne signifie pas uniformisation.

(3) **Développement de l'aspect culturel.** Élaborer une méthodologie de l'enseignement du français qui introduit l'aspect culturel en se basant sur le CECR et les autres méthodologies d'enseignement de langues

étrangères. Ceci vient en complément du point (2) ci-dessus.

(4) **Élargissement à l'enseignement du français en général.** Élargir l'utilisation du CECR à l'enseignement du français au Program Diploma (D3), au lycée (SMU et SMK) et aux cours hors système scolaire.

(5) **Élargissement à l'enseignement des autres langues.** Le CECR peut également servir de base de travail pour l'enseignement des autres langues telles que l'anglais et l'indonésien (langue maternelle et langue étrangère).

Bibliographie

Banús, E. 2007. "Intercultural Dialogue: A Challenge for the European Union at the Beginning of the 21st Century" dans Jurnal Kajian Wilayah Eropa, Vol. VIII, No.3, 2007. Pages 22-35.

Division des Politiques Linguistiques, Conseil de l'Europe. 2001. *Cadre européen commun de référence pour les langues (CECR)*. Paris: Didier.

Lechte, J. 1994. *Fifty Key Contemporary Thinkers*. London/New York: Routledge.

Morawska, E. dan W. Spohn. 1997. "Moving Europeans in the Globalizing World: Contemporary Migrations in a Historical-Comparative Perspective (1955-1994 v. 1870-1914)" dans Wang Gungwu (Réd.). 1997. *Global History and Migrations*. Oxford, UK: WestviewPress. Pages 23-62.

Scollon, R. dan S.W. Scollon. (1995) 2001. *Intercultural Communication. A Discourse Approach*. Edisi Kedua. Oxford, UK: Blackwell Publishing.

Trompenaars, F. dan Ch. Hampden-Turner. 1997. *Riding the Waves of Culture. Understanding Cultural Diversity in Business*. London: Nicholas Brealy Publishing.

Wang Gungwu (Ed.). 1997. *Global History and Migrations*. Oxford, UK: WestviewPress.

Yasmini, Y. 2007. " *Multibahasa di Uni Eropa: Kajian tentang Kebijakan Bahasa Uni Eropa dan Implikasinya bagi Prancis*" [Multilingualisme dans l'Union Européenne: Etude sur la politique linguistique de l'Union Européenne et son implication sur la France] dans Jurnal Kajian Wilayah Eropa, Vol. VIII, No.3, 2007. Jakarta: Universitas Indonesia/Délégation de l'Union Européenne. Pages 114-133.

Zaimar, OKS. dan J. Tjahjani. 2007. " *Multikulturalisme di Eropa*" [Le multiculturalisme en Europe] dans Jurnal Kajian Wilayah Eropa, Vol. VIII, No.3, 2007. Jakarta: Universitas Indonesia/Délégation de l'Union Européenne. Pages 5-21.

NOTES

* Traduit de l'indonésien par Nathalie Coudert-Pandoyo. Je lui remercie d'avoir traduit cette communication. Je suis cependant responsable du son contenu.

** Professeur Emérite de la Faculté des sciences humaines, Universitas Indonesia; Fondateur et premier Président de l'Association des professeurs de français en Indonésie; Membre du groupe d'experts du Programme d'Etudes européennes, Universitas Indonesia; Membre du Conseil exécutif de la Fédération internationale des traducteurs.

¹ Or, depuis quelques temps, une concurrence se fait ressentir entre le français et l'anglais. Au cours de réunions de commissions, l'anglais a tendance à prendre le dessus. Presque tous les participants, y compris les Français, ont de plus en plus recours à l'usage de l'anglais lors de débats et de discussions parce qu'ils considèrent que c'est plus commode et plus efficace de communiquer sans avoir à passer par un traducteur. Les défenseurs de la langue de Molière dénoncent la suprématie de l'anglais qui devient une menace pour le plurilinguisme dans les communications au sein de l'exécutif et du législatif européen (voir le résumé des recherches de Yasminy (2007 : 114-132)).

² En principe, la communication interculturelle ici - si on la considère selon le concept étroit du plurilinguisme - est une communication interdiscursive (voir Scollon and Scollon (1995) 2001).

³ Lors d'une communication privée avec Joesana Tjahjani, Lectrice de FIB-UI.

⁴ En fait la langue fait partie de la culture. Mais ici je fais la distinction car elle comporte des aspects spécifiques telles que les expressions relatives aux phénomènes socioculturels et parce que nous nous concentrons sur l'enseignement de la langue. Voir Zaimar et Tjahjani (2007: 5-21); et Banús (2007: 22- 35) qui traitent du multiculturalisme au sein de l'Union Européenne. Voir aussi Rex (2007: 52-67), en particulier pour le cas de l'anglais. Apparemment le multiculturalisme possède de multiples visages selon chaque pays membre. Ceci est fortement lié à l'histoire sociale et économique de ces pays. L'identité " européenne " telle qu'elle est

pensée n'en est qu'à ses balbutiements. L'aspect culturel dans le CECR soulève la question de la recherche d'une identité européenne. C'est le terme pluriculturalisme qui est employé dans le CECR et non le terme multiculturalisme. Mais à mon avis, sémantiquement cela revient au même. Le choix du préfixe pluri- au lieu de multi- a été expliqué plus haut et porte un sens "idéologique" et "prescriptif". Dans le CECR, pluri- signifie "multi-plus".

⁵ Voir les informations sur les migrations en Europe dans Morawska and Spohn (1997) et celles relatives aux migrations dans les autres parties du monde dans Wang Gungwu (Rédacteur) 1997.

⁶ Pour cette dernière, particulièrement l'immigration non européenne, notons qu'elle est comprise dans le concept d'ouverture. La culture européenne ou plus précisément l'euroanéité reste la base du pluriculturalisme.

⁷ Jean Monet est un des précurseurs de l'union européenne, qui a formulé les fondements idéologiques de la Communauté Economique Européenne devenue depuis Union européenne.

⁸ D'après moi, le terme de mentalité ici correspond à la définition qu'en donne Fernand Braudel (voir Lechte 1994: 89-94) et qu'on pourrait traduire en anglais par "basic assumptions" (voir Trompenaars and Hampden-Turner 1997: 22). Les mentalités constituent le "noyau culturel" d'une communauté mais bien souvent elles n'apparaissent pas même dans le système des valeurs, des normes, et des comportements des membres de cette communauté. Elles se cachent généralement derrière la culture contemporaine; et deviennent visible lors de situations de crise. D'après Braudel, elles évoluent dans l'histoire beaucoup plus lentement que les événements. Il est question ici de la "citoyenneté européenne". Or, actuellement on rencontre plutôt le sentiment d'appartenance à sa propre nation (groupe), tandis que l'"euroanéité" passe en deuxième plan. L'évolution de ces "mentalités" est un long processus qui demande des efforts spécifiques. Le CECR en est un. Tous les espoirs se portent, bien sûr, sur les jeunes générations.

⁹ Il s'agit ici du programme d'étude des langues et civilisations françaises au niveau Maîtrise